L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 22 OCTOBRE.

FEUILLETON

LA DERNIERE PENSÉE DE HOCHE

PAR CHARLES DESLYS.

XXV

LE JUGEMENT.

(Suite.)

Il conclut de même pour tous, à cette nuance près que les gentilshommes devaient être décapités, les autres pendus.

Après un long murmure, on interrogea les témoins.

Ils étaient peu nombreux; les principales preuves consistaient dans des plans de conspiration, des listes, des écrits, des vers saisis au domicile de la plupart des accusés, notamment chez Thomas Reynolds. L'attorney général n'avait eu garde de les omettre dans sa harangue.

Les plaidoiries commencèrent.

O'Connor n'avait pas besoin d'avocat. Il refusa de répondre aux questions du président.

— Vous pouvez m'assassiner, déclara-t-il, vous ne me jugerez point.

Quelques applaudissements, aussitôt contenus, éclatèrent dans la salle.

Curran, l'avocat des frères Sheares, avait écrit son plaidoyer. Ce travail est resté célèbre, autant par la science du jurisconsulte que par ses invectives à l'adresse de la magistrature anglaise et du gouvernement de la métropole. Cependant, lorsqu'il avait raconté l'enfance des deux frères, leur jeunesse si pleine d'espérance, leur tendre et généreuse abnégation l'un pour l'autre, la péroraison de Curran avait arraché des larmes de tous les yeux.

Slovins Jumble, prenant ensuite la parole, présenta lui-même sa défense en ces termes:

— C'est à vous, dit-il au président, que je m'adresse d'une façon toute spéciale, monsieur Mac Flood. Vous ne manquez pas d'un certain bon sens. Oui, j'ai cru le remarquer à la dernière controverse que nous avons soutenue l'un contre l'autre devant le lord-prevost du Trinity-College, il y a onze mois, et bien que vous vous soyez mépris sur le vrai sens de l'inscription celtique découverte dans la tour de Datteless-Hamlet, je vous crois apte à me donner la réplique dans un dialogue socratique que j'inaugure ainsi: Dites-moi, je vous prie, monsieur Mac Flood, vous est-il arrivé parfois d'être battu et volé, le soir, en sortant de Literary-club, dont vous êtes un des plus gracieux ornements?

Mac Flood était horriblement laid; un fou rire s'empara des auditeurs.

— Vous oubliez, répliqua-t-il aigrement, vous oubliez qu'ici je ne suis point M. Mac Flood, mais votre juge.

— C'est bien au juge que je m'adresse, insista Slovins Jumble, et j'ose réitérer ma question.

— Elle est tout à fait étrangère à ce débat.

— Erreur! monsieur le président, erreur! Je le prouve. Voilà dix siècles que l'Irlande est battue et volée. Inutile, n'est-ce pas, d'ajouter par qui? Comme Irlandais, j'ai été battu et volé moi-même, et c'est parce que je criais au voleur qu'on m'a jeté en prison. Je ne le reproche pas au gouvernement, bien au contraire. Il m'a débarrassé des importuns et permis, grâce à l'isolement, d'achever mon livre. Attention! monsieur Mac Flood, voici le point où je voulais en arriver. Le titre de ce livre vous est connu: *du passage de la vie à la mort et réciproquement.* Il n'y manque plus qu'un épilogue: *La décollation.* Il est probable que vous allez me faire décoller. Rien de mieux. Mais au moins que votre arrêt profite à la science. J'indique dans la note que voici, les expériences qui devront être faites sur ma tête aussitôt qu'elle sera séparée du tronc. Deux de mes élèves y sont désignés à cet effet. Je sollicite, pour unique faveur, qu'on leur facilite cette mission, toute de confiance. La sensibilité, la pensée survit-elle, et pendant combien de minutes, après le coup de hache du bourreau?.... *That is the question.* Les uns disent oui, les autres disent non. L'épilogue de mon livre éclaircira ce doute, et si quelques-uns de vous, messieurs les juges, devaient être décapités à leur tour, ils sauraient d'avance à quoi s'en tenir.... *Dixi!*

Et le docteur se rassit, enchanté de sa péroraison. Il avait parlé sincèrement, gaiement, comme un homme tout à fait désintéressé dans le débat, sauf au point de vue scientifique.

Les rires redoublèrent.

Mais le silence se rétablit aussitôt.

O'Connell s'était levé.

A peine le connaissait-on. C'était la première fois qu'il apparaissait au barreau, la toge sur les épaules.

D'où vint l'émotion qui s'empara, même avant qu'il eut parlé, de toute l'assistance? C'est qu'il est des pressentiments pour les foules comme pour les individus. Quelque chose d'imprévu, de nouveau, une révélation se devinait dans la puissante et sombre attitude de ce jeune homme, dont le poing crispé sur la barre ressemblait à celui d'un cyclope.

— Chers compatriotes, dit-il en s'adressant tout d'abord aux accusés, je réclame votre indulgence pour ces hommes qui vous jugent. Ils pensent servir leur pays, vous avez cru servir le vôtre. Ils remplissent un devoir, vous revendiquiez un droit. Le droit comme le devoir sont respectables, mais à cette condition que ni l'un ni l'autre ne s'affirme par la déloyauté, par la violence. Quels sont les premiers coupables? Les Anglais! Jamais tyrannie ne fut plus exécrable que celle dont nous avons souffert et dont nous souffrons encore. Cependant, l'heure est peut-être venue de leur pardonner s'ils veulent cette fois être justes. Je plaiderai pour eux tout en plaidant pour vous. Deux tribunaux me semblent être en présence dans cette salle, et c'est si vrai qu'en commençant j'avais pris les juges pour les accusés, les accusés pour les juges. Justice pour tous! assez de représailles, assez de discordes, et que la lumière du Christ enfin nous éclaire!

Après ce fier exorde, accentué d'une voix profonde et rude, l'orateur développa cette thèse qu'il devait soutenir durant sa vie: la révolution pacifique par les moyens légaux. Rien d'illégal dans la résistance des Irlandais, puisque la conquête seule les attachait à la Grande-Bretagne; rien à punir, puisque la révolte n'avait pas encore éclaté. Une réconciliation devait enfin s'accomplir pour la liberté, par l'égalité des deux peuples.

Puis il réfuta les arguments de l'attorney général avec une telle autorité de dialectique, il prit en main la cause de Fitz-Gerald avec une si entraînante éloquence, l'éloquence du patriotisme et de la foi, que des bravos frénétiques éclatèrent de toutes parts.

Le vieux Curran, ému jusqu'à l'enthousiasme, se précipita vers son jeune confrère et, lui donnant une chaleureuse accolade:

— Daniel O'Connell! s'écria-t-il, tu portes en toi l'avenir de l'Irlande!

Cette prophétie, de nouveaux hourras l'acclamèrent.

Les autres plaidoiries furent à peine écoutées. Une seule, celle des frères Sheares, passionna de nouveau le débat.

Leur jeunesse, l'amitié qui les unissait, les talents dont ils avaient donné des preuves, excitaient en leur faveur un ardent intérêt. C'était contre eux que s'élevaient les charges les plus accablantes.

John, l'aîné, était un poète.

— Messieurs, dit-il aux juges; il y a ici un accusé de trop, c'est mon frère Henry.

Henry s'efforçait en vain de l'arrêter; il poursuivit:

— C'est moi qui l'ai entraîné. Seul, je suis coupable. Comment admettre qu'il se soit jeté de lui-même dans cette conspiration? Il a une femme et des enfants qu'il adore. A peine vingt-cinq ans! son cœur ne connaît pas la haine. Il est innocent! Que notre mère n'ait à pleurer qu'un de ses fils! Ce qu'on nous impute à tous deux, j'en accepte toute la responsabilité. Oui, je hais l'Angleterre et je m'en glorifie! Pas de pitié pour moi, mais épargnez mon frère, et, même sur l'échafaud, je vous bénirai. Il s'engage à renoncer à la vengeance. Il oubliera.

Henry ne voulut pas accepter ce généreux sacrifice. Il se jeta dans les bras de John en s'écriant:

— Mort à l'Angleterre! et tout pour l'Irlande. *Erin go bragh!*

Et tous les deux ils retombèrent sur le banc.

Dans l'auditoire, le tumulte était à son comble. Une centaine de voix avaient répété le vieux cri de guerre irlandais.

Des Hessois, la baïonnette au bout du fusil, entrèrent dans la salle où le calme se rétablit peu à peu.

Les juges venaient de sortir pour délibérer.

Lorsqu'on les vit reparaître, ils étaient pâles comme des spectres.

Mac-Flood tenait un papier qui, dans sa main, tremblait comme la feuille d'un bouleau secoué par le vent.

D'une voix sourde, il lut la sentence.

Une dizaine de paysans étaient condamnés au gibet; le reste à la déportation.

Ce même châtiment atteignit O'Connor, sir Addis Emmett et le docteur Slovins Jumble.

Pour les frères Sheares et pour Edward Fitz-Gerald, c'était la mort!

— Musha! dit Pat à son voisin, savez-vous qui ressemble à ces juges-là, c'est le valet du bourreau!

XXVI

UN MARIAGE IN EXTREMIS.

Un tumulte indescriptible avait éclaté dans la vaste salle des assises.

Les juges disparurent, et, par la même porte, les condamnés.

Des soldats les entouraient. Tout cela s'était opéré en grande hâte.

Les Hessois faisaient évacuer le prétoire, dont ils protégeaient en même temps l'enceinte privilégiée.

Galliafontaine s'était rapproché de Cornelia.

— Voici deux lettres, dit-elle en les lui montrant, que la sœur d'Edward avait écrites dans la prévision de ce qui vient d'arriver. L'une est pour vous, monsieur le vicomte, l'autre pour sir Reginald. Il faudrait qu'elle lui fût immédiatement remise.

Tancrède aperçut Pat au dernier rang de ceux qu'on expulsait. Il l'appela du geste.

Le paddy, se glissant entre deux Allemands, s'appuya sur les épaules de deux autres et, leste comme un clown, il franchit d'un saut périlleux le dernier obstacle qui le séparait de son maître.

— Bravo! dit celui-ci. Te charges-tu de porter vivement ce billet au colonel Reginald Cornwallis? Il est en ville de ses dragons, sur la place.

— Och! réplique Pat, il l'aura dans cinq minutes.

Et se dérobant aux larges mains germaniques qui le pourchassaient, il se perdit dans la foule.

(A suivre.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les convalescents peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui durent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments soient du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac. Si la la cureur n'a pas bien cultivé son champ, riche pousse. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

Consulat de France.

AVIS ANNUEL—OCTOBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	L
Abris Pauline, fme Misaud.	Lambrun François.
Avril (Mme) née Mabe-Desquerte.	Lapeyrollerie Jean.
B	Lapuyade L. Jeanneton.
Beyer (Mme Vve)	Lopez Martial.
Boudre (les époux)	M
Bonnemaire Emile.	Meuilland Joseph.
Bogey Honoré.	Marchal Jn-Bte.
Bernard Claude François.	Miraud (Mlle) née Abria.
Bauer Auguste.	Mengelle (Mme) née Dabrés.
Bissonnet Laurent et Bénigne.	Maurin, natif de Cluny.
C	N
Clenet Xavier.	Navarre (Mme Vve) née Casaou.
Cousin François.	P
Courbien François.	Peyrounet Camille et Lucien.
D	Portier Gaspard.
Dandac (Mme) née Laperrollerie.	Pannes Joseph.
Dupin Jacques.	Passebon Pierre.
Delavallade Pierre-Benjamin.	Pereyne Jean.
Duran Théodore et Baptiste.	R
F	Raspaud Philip.
Fournier Henri-Etie.	Rousseau (Mlle) Rose.
Fabry (Mme Vve).	Ramey (les frères.)
G	S
Gaston Jn-Bte.	Seminier Fenton (les dames.)
Grossier (Mme) née Marchal.	Schaeffer Chs-Henri.
Godard Joseph la famille.	T
H	Tatin François-Marie.
Hinet (Mlle) Pamela.	Tassy François.
	V
	Vanderberre Pierre.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

66.......PASSAGE DE LA BOURSE.......66

Entre Bienville et Douane,

Se charge du règlement des Taxes de la Ville d'Etat, protêts en suite de la [illegible] cessement, dans les cas où les [illegible] exagéré la valeur des propriétés [illegible] de la rectification des noms sur les Rôles, etc. S'étant [illegible] depuis plusieurs années, à ce genre d'occupation, [illegible] contribuables qui voudront bien [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest [illegible]

Les nouveaux et magnifiques paquebots [illegible]

SHERMAN, capt. Dancé, samedi, 18 octobre.
EUROPE, capt. Lemarié, samedi, 1er novembre.
VILLE DU HAVRE, [illegible]

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; Seconde cabine, $65.
Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—426 Gallier Court, Lettre H. N.O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans, New-York, Liverpool, et entre Glasgow et New-York, savoir:

LOUISIANA, MINNESOTA, ALABAMA, PENNSYLVANIA, VIRGINIA, GEORGIA. [illegible]

Les steamers de cette ligne partiront Pour Liverpool, comme suit:—

LOUISIANA, SAMEDI, ...Octobre.

De New York à Glasgow:

Départ toutes les deux semaines.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Havre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 26 de la rue Carondelet, Agents.

BREME

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Strassburg	10 sept.	12 octobre.
Hannover	24 "	26 "
Frankfurt	8 octobre	9 novembre
Koeln	4 nov.	6 déc.
Strassburg	19	21
Hannover	3 déc.	3 janv—1874
Frankfurt	16	17
Koeln	15 janv—74	15 fév.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—A la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.................... $100 en or.
Entrepont..................... 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre ou à Brême:
Chambres.................... $100 en or.
Entrepont..................... 40

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.................... $35 en or.
Entrepont..................... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 5 août—1an Au No 63 de la rue de l'Union.

Compagnie Hambourgeoise Américaine.

POUR HAMBOURG,

par voie de la Havane, Santander, Cherbourg et éventuellement du Havre.

Départ MERCREDI, 29 octobre, à 8 heures du matin.

Le Steamer GERMANIA, Capitaine J. WINZEN, quittera son quai au pied de la rue St-André, Quatrième District.

Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAMS RUPERTI & CO, Agents Généraux, 15 oct—au 29 — 188 rue Commune.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Franzen, Franconia, (neuf), Capt. Kuhlewein. —Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
		"Germania,"	
Sept. 20	Sept. 23	Sept. 26-27	Octobre 29
		"Vandalia,"	
Oct. 18	Oct. 21	Oct. 24-25	Novem. 26
		"Franconia,"	
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21-22	Décemb. 24
		"Germania,"	
Déc. 13	Déc. 16	Déc. 19-20	Janv. 21

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Havre) pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux consignataires.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au Havre destination pour du fret expédié de Galveston et de Mobile et transbordé ici sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 188, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer GEORGE WASHINGTON, Quick, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 25 Octobre, à 8 h. A. M.

Passage.........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 45.

POUR PHILADELPHIE, via LA HAVANE—Départ, MARDI, 14 octobre, à 6 P. M.

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe JUNIATA, capt Catherine,

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer YAZOO, cap. Bossett, entrera de partira à son jour régulier.

Fonderies Machines, &c.

PONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE. A. SMITH. S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuger, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poteaux de chemin. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

au coin des rues Hysta et Fulton, (et devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG...........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSECHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtiments, en fer, Balcons de grilles et toute espèce de fonte. [illegible]

Prix de l'abonnement.

1 an............................ $14
6 mois.......................... 7
3 mois.......................... 3 50
1 mois.......................... 1 25

Prix du numéro.................. 5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire contenant toutes les nouvelles [illegible] pendant la semaine. [illegible]

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

Operas—Tom Pouce—Brevas—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—[illegible]—Victorias—Imperial [illegible]—Sublimes—Regalia Rey—[illegible]

N. B.—Expédition par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondantes aux factures—Prix les plus réduits du marché.—[illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer [illegible] CREOLE,

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, Aux Nos 28 et 29 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Wm Hanover,

[illegible]

Prix de l'excursion—aller et retour........$1 50

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, 20 mars 7m Nos 28 et 29 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. TARDY, 126 Commune et G. D. HITE, 4 Tchoupitoulas.

NATCHEZ.

Bateau semi-hebdomadaire, de la Nlle-Orléans et Natchez. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Natchez, Port Adams, Bayou Sara, Bâton-Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur OUACHITA BELLE, fin marcheur, capitaine F. A. BLANKS, commis GEO. HOLMES, [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, Au No 133 de la rue Gravier.

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, [illegible]

J. H. CARLIN, agent, au No 5 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier de Red River Landing.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

[illegible]

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Bateau-Rouge. [illegible]

Paquebot régulier de Wall's Landing et de la Côte.

[illegible]

SINNOTT & ADAMS, Agents, Au No 31 Commercial Place.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau SELMA remplaçant le LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. P. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

[illegible]

E. RIVET, No 39 rue Conti.

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

[illegible]

E. FERNANDEZ & CO., 21 sept—3m No 125 de la rue Vieille Levée.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 25 mai 1873.

[illegible]

TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—[illegible]

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN [illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant Général. R. P. SHUTE, Agent général des billets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[redacted]

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after May 25th 1873

TRAINS

will leave at 8 A. M. and at 5 P. M.
" arrive at 4 A. M. and at 4 P. M.

Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves Bay Station on Saturday's for Ocean Springs and interior stations at 4:15 P. M.; Returning, leaves Ocean Springs on Mondays at 5 A. M. Arrives in New Orleans at 9.30 A. M.—stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Superi. R. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

[redacted]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Exprès........7:30 A. M.	Exprès........11:30 P. M.
Malle..........3:50 P. M.	Malle..........9:40 A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte [illegible]

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur Général.

[redacted]

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.	ARRIVE.
Express........7.30 A. M.	Express........11.30 A. M.
Mail...........3.50 P. M.	Mail...........9.40 P. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, and to Louisville without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'intérieur du chemin, en ville, est établi à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents.

Pour la station de Gentilly—25 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9½ " "
10 " "	11½ " "
Midi	1½ " P. M.
2 " P. M.	3 " "
4 " "	5 " "
6 " "	7 " "

Les dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 7 h. P. M.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h., le fret reçu après cette heure ne partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, le 3 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 3 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, [illegible]

[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE,—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, PAROISSE D'ORLEANS.

[illegible]

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS,

Bureau rue St-Pierre No 5 (Maison Pontalba),

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 122 de la rue Gravier,

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président,
CHAS. BRODFELD, Vice-Président,
GEO. HEROMEYER, Secrétaire.

[illegible]

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

26 Mai 1873.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

Henry V. Hosmer, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

—DIRECTEURS— Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
H. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forsheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	B. T. Tarton,
Edward Pinckney,	Jno. H. King,
Chas. H. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 18 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

JAS. BARRY, Notaire Public.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chs. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Hewitt,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
R. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Pracisha,	Aug. Reine,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
H. F. Stockmeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Vose,	William Knox,
E. Marquese,	W. S. Bailey,
Chs. Weisker,	J. H. Levendorf,
A. Lacourt,	Edward Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edward Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lam,
W. G. Blunt,	Otto Weeks,
	Geo. W. Hynson.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé........................$500,000.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 27 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

[illegible]

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
E. Nalson,	L. N. Marks,
Charles Macready,	W. B. Seymour,
Richard Flower	I. Wolz,
R. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Samuel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	R. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	B. T. Turton,
Scott McMahon,	Isaac L. Hess.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company," le domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social:—Actions et Versements.

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

[illegible]

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau;—Premier Comité Exécutif;—Premier corps d'Officiers.

[illegible]

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, [illegible], James Foster, Jules A. Blanc, Alex. Delery, [illegible] John McCallum, Pierre Maspero, M. M. Payne, [illegible] A. Gérard.

[illegible]

G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. [illegible], James Walker, J. Pascual Domenech.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif;—Président.

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

[illegible]

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

[illegible]

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements—Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV.

Etats annuels—Fonds de Réserve—Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Souscripteurs.

[illegible]

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mon étude.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

[illegible]

JOHN MCPHELIN, [illegible]

Nlle-Orléans, [illegible] 1873.